



## CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2025

### **- Procès-verbal de séance -**

(article L.2121-15 du CGCT)

Le Conseil Municipal de LA CHAPELLE-SUR-COISE s'est réuni à la mairie le 18 septembre 2025, à 20 h 30, sous la présidence de Monsieur Olivier CAUMEIL, premier adjoint.

12 membres étaient présents : M. Olivier CAUMEIL, Mme Bernadette GUIRONNET, M. Vincent LE GOFF, M. Jean Michel GUINAND, M. Ludovic FLÉCHET, M. Michel RIZOUD, M. Guy JACOUD, M. Rémy SAUBIN, Mme Patricia BISSARDON, M. Rémi VÉRICEL, M. Baptiste BORDET, Mme Corinne MARQUET

2 membres étaient absents, excusés : Mme Christiane BOUTEILLE (Pouvoir à Olivier CAUMEIL), M. Damien RABOUTOT

Quorum : 7

Secrétaire de séance : M. Vincent LE GOFF

#### Ordre du jour :

- Approbation de la convention de partenariat à passer avec la CCMDL pour le financement d'un système de détection et de lutte contre la grêle pour le territoire des Monts du Lyonnais.
- Création emploi saisonnier ;
- Projet MAM :
  - Présentation du dossier de consultation des entreprises
  - Demande de subvention à la Région Auvergne-Rhône-Alpes
- Questions diverses ;
- Rapport des commissions ;
- C.R. de réunions

Le conseil municipal approuve tout d'abord le procès-verbal de la séance du 19 juin dernier.

#### **1) Approbation de la convention de partenariat à passer avec la CCMDL pour le financement d'un système de détection et de lutte contre la grêle pour le territoire des Monts du Lyonnais.**

Monsieur le premier adjoint présente la convention à renouveler en 2025 pour le financement du système de lutte contre la grêle. Comme les années précédentes, la CCMDL finance une partie du dispositif et sollicite l'autre partie auprès des communes adhérentes à hauteur de 0.37 € par habitant, soit pour LA CHAPELLE-SUR-COISE, la somme de 214.60 €. Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents la signature de la convention 2025.

#### **2) Création d'un emploi non permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activité**

Monsieur Olivier CAUMEIL informe que suite au départ à la retraite de M. FEZZANI qui assurait la surveillance et l'encadrement de la cantine et du périscolaire, il est nécessaire de créer un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité. Le conseil

municipal décide à l'unanimité des membres présents de créer cet emploi non permanent d'une durée hebdomadaire de 11.5/35<sup>ème</sup> pour la période du 29 août au 31 décembre 2025.

### **3) Création d'une maison d'assistantes maternelles – Demande de subvention à la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du Bonus Ruralité**

Monsieur Olivier CAUMEIL, rappelle au Conseil Municipal la nécessité de créer une structure de garde collective pour permettre de juguler les aléas d'offre en matière de garde d'enfants et ainsi maintenir les effectifs de l'école du village.

Il informe le Conseil Municipal que la Région Auvergne-Rhône-Alpes a mis en place des dispositifs de soutien financier pour accompagner les communes, dont le Bonus Ruralité, qui s'adresse aux communes comptant moins de 2000 habitants.

Il rappelle qu'une étude de faisabilité a été réalisée évaluant la somme des travaux à 185 801,00 € HT

Après discussion, le conseil municipal approuve le projet de création d'une Maison d'Assistantes Maternelles dans l'ancienne salle des associations et sollicite la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour obtenir une subvention dans le cadre du bonus Ruralité pouvant aller jusqu'à 40 % du montant HT de la dépense engagée.

### **4) Questions diverses**

Présentation aux élus de madame Isabelle VINIÉ au poste d'agent polyvalent de cantine et de périscolaire, en remplacement de monsieur François FEZZANI.

Une réorganisation du périscolaire est envisagée. Une réunion avec mesdames MARQUET Marie-Laure, FOREST Christine et Isabelle VINIÉ sera programmée. *Vigné*

Point sur la **MAM** : une rencontre a eu lieu le 17 septembre avec le cabinet CORNU NEEL, architecte et maître d'ouvrage, et monsieur SÉON, économiste, pour une présentation aux élus du chiffrage des travaux. Ils seront scindés en 9 lots pour un coût de 217 800 € H.T. + 29 200 € de frais d'études et ingénierie, avec options possibles : chauffage au sol, doublage isolation, rafraichissant, béton drainant etc...-

La proposition de SIC INFRA pour l'étude géotechnique est approuvée et l'accord leur sera transmis.

Avant les travaux, il est envisagé un démontage de la salle actuelle par nos soins. Les éléments démontés seront proposés aux personnes intéressées.

Un accord de principe a été émis pour un montant de loyer mensuel de 200€ au démarrage, puis de 300€ après remplissage de la structure.

Les porteuses de projet ont créé leur association, envoyé les documents en préfecture et attendent le retour qui peut prendre jusqu'à 4 mois. Elles doivent rencontrer la PMI et le RPE le 26 septembre pour faire le point (bâtiment et démarches). Pour l'étude des besoins, un questionnaire sera remis aux parents concernés.

Débroussaillage des chemins programmé le 20/09.

### **5) Rapport des commissions**

Ordures ménagères : fin du porte à porte fin novembre/début décembre 2025. Le nombre de passages en déchèterie devrait passer à 24 par an maximum, soit 2 fois par mois en moyenne. Un vote sera fait début 2026 pour acter cette décision.

Il a été décidé de maintenir l'adhésion avec le SYDEMER pour le traitement des déchets résiduels (sacs noirs), plutôt que de se rattacher à la Métropole de Lyon.

## **6) C.R. de réunions**

CSC Archipel : les salariées ayant construit le projet présentent l'avancée d'INTERPEL, organisme de formation du centre, qui a été certifié QUALIOPi cet été, et qui permet de dispenser des formations prises en charge par les fonds de formation (OPCO) à destination du monde associatif dans un premier temps.

Avancée des 40 ans du centre le 8 novembre : retour sur les vendredis musicaux, travail des différentes commissions, coût prévisionnel de cette journée.

La séance est levée à 22h30.

Le présent procès-verbal a été approuvé par les membres présents lors de la séance du 30 octobre 2025.

Vincent LE GOFF  
Secrétaire de séance



Christiane BOUTEILLE  
Maire



Publié le 31 octobre 2025